

Elimination de cuves enterrées - Traitement de sols et de nappe- Ancien dépôt pétrolier ALVEA de St Ciers sur Gironde



Mémoire technique

N° PTF 07 040

Version n° 3 du 17 janvier 2008

Affaire suivie par

Pierre DUSSEAU et Flavien LESCURE

GRS VALTECH - agence Sud Ouest - 43, rue Marcel Sembat 33 130 BEGLES
Tél. 05 56 86 38 82 - Fax 05 56 86 21 60

17/01/2008

- Dépôt d'hydrocarbures ALVEA de St Ciers sur Gironde -
Mémoire technique PTF 07040 V3/ doc- tous droits réservés

 **VEOLIA**
PROPRETÉ

SOMMAIRE

1	CONTEXTE	3
2	SYNTHESE DES DONNEES EXISTANTES	4
3	SOLUTION ET OBJECTIFS DE REHABILITATION	5
3.1	SOLUTION PROPOSEE	5
3.2	OBJECTIF DE REHABILITATION PROPOSES	6
4	PROPOSITION TECHNIQUE	7
4.1	ELIMINATION DES CUVES ENTERREES ET DES CANALISATIONS AFFERENTES	7
4.2	EXTRACTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES TERRES EN BIOCENTRE.....	9
4.3	REMBLAIEMENT DES EXCAVATIONS	10
4.4	TRAITEMENT DES EAUX.....	11
4.5	MAINTENANCE ET CONTROLES ENVIRONNEMENTAUX.....	12
4.6	DUREE DES TRAVAUX ET CHRONOGRAMME PREVISIONNEL	13
4.7	MOYEN MIS EN ŒUVRE.....	14
4.8	RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX	15
5	CONDITIONS PARTICULIERES	16
6	CONDITIONS GENERALES	16

Annexe 1 : Charte chantier vert

Annexe 2 : Qualifications UPDS, QUALIPOL Travaux, Certifications GHESE ;
Certification iso 9001 .2000

1 CONTEXTE

La société GRS VALTECH a été consultée par ALVEA pour proposer une solution de réhabilitation de l'ancien dépôt pétrolier situé au 16 avenue du Général de Gaulle à St Ciers sur Gironde (33) dans le cadre de sa cession d'activité.

Le site comprend deux anciens parcs de stockage de carburant :

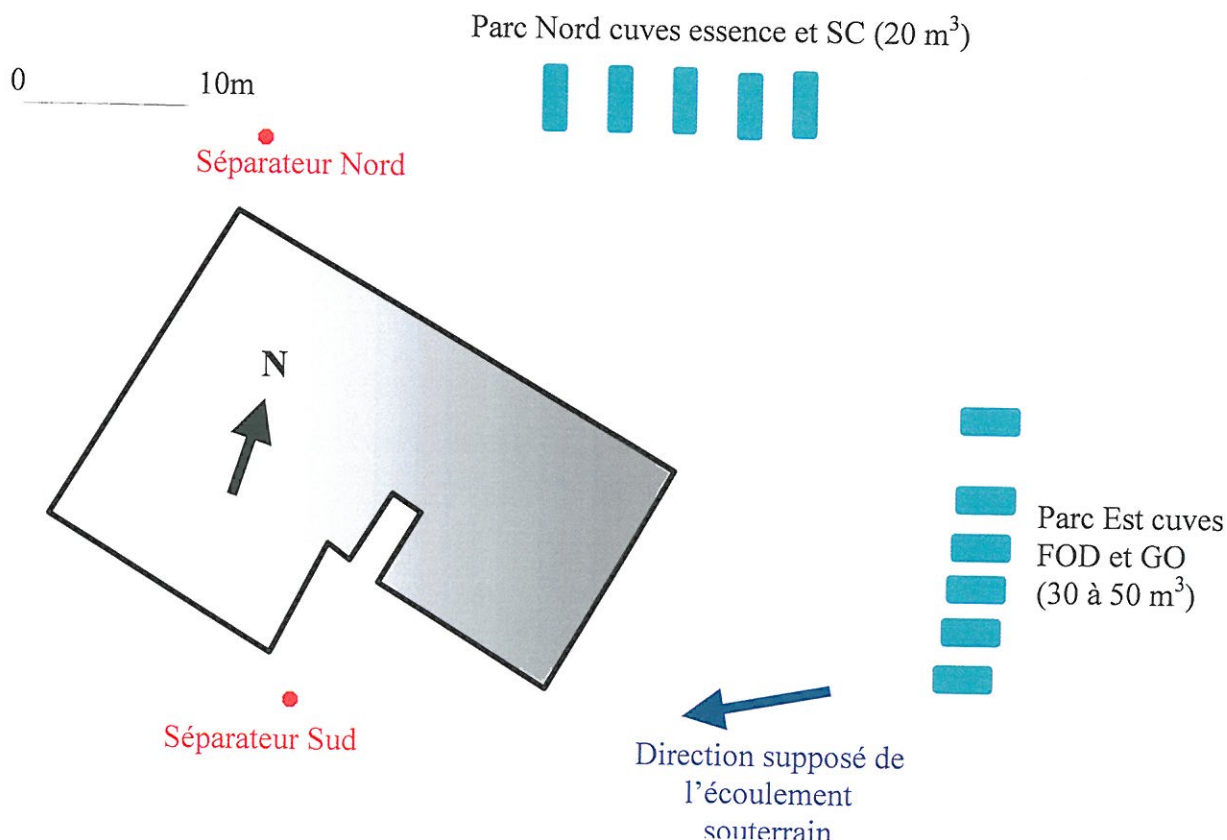
Parc Nord

Au droit duquel sont implantées 5 cuves de 20 m³ unitaire dont 2 sont compartimentées. Celles ci sont actuellement remplies d'eau.

Parc Est

Au droit duquel sont implantées 5 cuves de 50 m³ unitaire (Fioul et gasoil) et 1 ancienne cuve de 30 m³ de FOD aujourd'hui condamnée.

Le site comprend 2 débourbeurs /séparateurs à hydrocarbures (au Nord et au Sud).



2 SYNTHÈSE DES DONNÉES EXISTANTES

Le site est en cessation d'activité.

Deux contaminations par des BTEX et des hydrocarbures totaux ont été identifiées sur l'emprise du dépôt lors des études réalisées par la société AGE environnement (études de mai et novembre 2007) :

• Contamination des sols :

- au droit des cuves du parc Nord.
- A l'aval de l'écoulement supposé du parc Est.

Les contaminations mesurées dans les sols ont été identifiées jusqu'à 3 mètres de profondeur .

• Contamination des eaux souterraines :

- Sur une zone s'étendant du parc Nord jusqu'à la limite du site vers l'aval de l'écoulement de la nappe (séparateur à hydrocarbures).
- Ponctuellement, à l'aval supposé de l'écoulement de la nappe, à l'ouest du parc Est.

Les formations aquifères sont hétérogènes et discontinues.

L'écoulement présumé de la nappe se réalise vers le sud-ouest.

La zone de rabattement de nappe est située entre 2 et 6 mètres de profondeur.

Les concentrations maximales observées sur le site sont :

- ◆ SOLS : 4000 mg/kg HCT (à l'aval du parc Est), 210 mg /kg de xylènes (au droit du parc Nord) ;
- ◆ EAUX SOUTERRAINES : 3.9 mg/l HCT (à l'aval du séparateur à hydrocarbures Nord), 19 mg/l de benzène (au droit du parc Nord).

3 SOLUTION ET OBJECTIFS DE REHABILITATION

3.1 Solution proposée

ELIMINATION DES SOURCES IDENTIFIEES

Sources primaires :

- Traitement des eaux d'inertage des 5 cuves de 20 m³ du parc Nord.
- Elimination des 11 cuves enterrées .

Sources secondaires :

- Purge des terres souillées (parc Nord, Parc Est, aval du Parc Est).
- Traitement des terres en centre agréé.

TRAITEMENT DES EAUX SOUTERRAINES

- Réalisation d'une à deux tranchées de pompage entre le parc Nord et le séparateur Nord.
- Création de points bas dans chacune des fouilles ouvertes pour l'extraction des cuves.
- Réalisation d'un forage pour le traitement des eaux à l'aval des la zone des cuves du parc Est.
- Pompage-écrémage et traitement des eaux au droit de chaque point de pompage par déshuilage et adsorption sur charbon actif avant rejet dans le réseau pluvial.

3.2 Objectif de réhabilitation proposés

Objectifs pour les sols en fonds et flancs de fouille :

- ✦ Concentrations en HCT inférieurs à 2 500 mg/kg ;
- ✦ Concentrations en BTEX inférieurs aux VDSS.

Objectifs pour les eaux au droit des points de pompage :

- ✦ Absence d'hydrocarbures flottants sur la nappe ;
- ✦ Concentrations en BTEX et en HCT des eaux brutes inférieures aux VCI des eaux à usage non sensible.

Les objectifs fixés pourront être modifiés en concertation avec le maître d'Ouvrage.

4 PROPOSITION TECHNIQUE

4.1 Elimination des cuves enterrées et des canalisations afférentes

4.1.1 Traitement des eaux d'inertage des cuves essence

Les 5 cuves de 20 m³ sont actuellement remplies d'eau. Les 100 m³ d'eau seront préalablement pompés et traités sur site.

4.1.2 Ouvertures, vidange et dégazage des cuves enterrées

Les cuves et leurs canalisations afférentes feront ensuite l'objet des travaux suivants :

- Vidange, nettoyage et dégazage (fourniture d'une certificat de dégazage).
- Extraction à la pelle hydraulique.
- Elimination en centre de valorisation.

Les deux séparateurs à hydrocarbures seront vidangés et nettoyés.

Les produits issus du lavage des cuves (4 tonnes par cuve en première approche) seront transportés et traités dans un centre d'élimination agréé.

Un bordereau de Suivi des Déchets (BSD) sera transmis au maître d'Ouvrage.

L'offre est basée sur la présence de trous d'hommes accessibles et en bon état.

La cuve de 30 m³ de FOD est actuellement inertée. Elle sera ouverte et vidée du sable ou du béton maigre d'inertage après contrôle à l'explosimètre.

4.1.3 Valorisation des cuves et des canalisations afférentes

Préparation de l'extraction :

Ouvrages en béton seront partiellement détruits au Brise Roche Hydraulique afin de préparer l'extraction des cuves et des canalisations afférentes.

Les bétons extraits seront stockés temporairement sur site puis réutilisés en remblais.

Dans l'hypothèse où des bétons souillés étaient identifiés, ils seraient dirigés dans une filière de traitement adaptée.

Extraction et valorisation des cuves et canalisations :

Les cuves et les canalisations seront extraites à l'aide d'une pelle hydraulique ou d'une grue puis chargées sur un camion plateau de gabarit routier pour être ferrailés.

L'offre est basée sur la présence de cuves correspondant au gabarit routier (diamètre inférieur à 2.5 mètres). Il est présenté pour mémoire le prix d'organisation et de mise en œuvre de transports en convoi exceptionnel dans l'hypothèse où la dimension des cuves dépasserait le gabarit routier.

Un certificat de ferrailage sera émis et transmis au Maître d'Ouvrage.

4.2 Extraction, stockage et traitement des terres en biocentre

4.2.1 Extraction sélective des terres souillées identifiées

Les terres contaminées autour des sources identifiées seront extraites à la pelle hydraulique jusqu'à 4 mètres de profondeur au maximum.
Des mesures d'éloignement minimales seront prises afin d'éviter tout risque de déstabilisation des bâtiments.

Un tri sélectif sera mis en œuvre :

- sur le base de l'aspect visuel des terres ;
- par l'utilisation d'un kit d'analyses des concentrations en hydrocarbures de terrain de type PETROFLAG ;
- par des mesures des concentrations en Composés Organiques Volatils des gaz des terres.

Les bases de l'estimation es quantités de sols souillés sont les suivantes :

- sur 1 mètre autour de l'emprise des cuves et sur 2 mètres d'épaisseur en moyenne (soit 415 m^3 sur l'ensemble des 11 cuves) ;
- à proximité du séparateur à hydrocarbures situé au Nord du site sur une surface d'environ 10 m^2 et sur 2 mètres d'épaisseur en moyenne (soit 20 m^3).
- à l'aval hydraulique du parc est sur une surface d'environ 20 m^2 et sur 2.5 mètres d'épaisseur en moyenne (soit 50 m^3).

Les quantités prévisionnelles sur la base de 600 m^3 de sols à terrasser sont :

- ◆ 100 m^3 de sables propres (triés sur site) ;
- ◆ 485 m^3 de sables pollués à traiter (soit environ 870 tonnes sur la base d'une densité de 1.8).

Les quantités réelles extraites et traitées seront facturées.

4.2.2 Stockage temporaire des sables extraits

Les terres contaminées seront stockées temporairement dans l'attente d'un certificat d'acceptation préalable en biocentre (procédure accélérée).

Le stockage sera réalisé sur une aire spécialement aménagée à cet effet réalisé sur et sous une bâche en polyéthylène.

4.2.3 Contrôle des terres envoyés au centre de traitement

Des contrôles des concentrations en hydrocarbures totaux et en BTEX des terres envoyées au centre de traitement seront réalisés.

En première approche 3 analyses HCT et BTEX sont prévues.

4.2.4 Transport et traitement des terres en biocentre

Les sables seront chargés dans des camions semi remorques et transportés vers le centre de traitement de la SEDA à Champteussé sur Baconne sous réserve d'acceptation.

Chaque chargement roulera bâché, sera accompagné d'un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) et fera l'objet d'un bon de pesée.

Les BSD seront transmis au Maître d'Ouvrage à l'issue des travaux.

En première approche, 35 rotations seront réalisées.

4.3 Remblaiement des excavations

A l'issue des travaux la fouille sera remblayée à la pelle hydraulique par apport de matériaux inertes et des éventuels matériaux propres triés.

En incluant les 380 m³ représentés par les cuves et les 870 Tonnes de terres exportées, un total 1 560 Tonnes de remblai a été prévu.

4.4 Traitement des eaux

Deux à quatre points bas en fond de fouille seront équipés après les travaux d'extraction.

A l'aval de la zone Est un forage sera réalisé en foration 180 mm de 0 à 10 mètres. Il sera équipé en PVC 125 mm au minimum, plein de 0 à 5 mètres et crépiné de 5 à 10 m. L'espace annulaire sera équipé de graviers calibrés entre le fond et 3 mètres, avec un bouchon d'argile au sommet, remblayé avec une cimentation sur le dernier mètre. Il sera équipé d'une pompe immergée 3 pouces si nécessaire d'une pompe d'écumage pneumatique ou statique et raccordé au dispositif de traitement des eaux.

Entre la zone des cuves et le séparateur à hydrocarbures Nord, deux tranchées de traitement des eaux seront réalisées et équipées de pompes afin d'optimiser le traitement des eaux souterraines.

4.4.1 Traitement des hydrocarbures flottants

L'éventuelle phase flottante récupérée par les pompes et lors des opérations d'écumage sera stockée dans un cubitainer et éliminée en centre de traitement.

4.4.2 Traitement des eaux avant rejet

Les eaux de pompage de la nappe et de vidange des eaux de neutralisation des cuves feront l'objet d'un traitement par déshuileur coalescent (traitement de la phase d'hydrocarbure libre), puis d'un traitement par un filtre à charbon actif (traitement des hydrocarbures dissous).

Le filtre à charbon actif sera dimensionné au minimum pour 1 tonne. Cette quantité sera ajustée en fonction des contrôles effectués au fur et à mesure des constatations du suivi.

4.4.3 Réseaux électriques et canalisations

Le réseau de canalisation hydrauliques représente environ 200 mètres linéaires et le réseau de câbles d'alimentation électrique environ 100 mètres.

Les réseaux seront apparents, posés sur les sol.

Un passage sous gaine sera mis en place si nécessaire, afin de préserver l'accès des véhicules sur la voirie.

4.4.4 Rejets des eaux traitées

Les eaux traitées seront rejetées dans le réseau pluvial après passage dans le débourbeur séparateur à hydrocarbures Nord

Les autorisations seront obtenues par le Maître d'Ouvrage auprès de l'exploitant du réseau.

4.5 Maintenance et contrôles environnementaux

4.5.1 Maintenance

Une visite bimensuelle sera assurée par un technicien supérieur de GRS VALTECH.

4.5.2 Contrôles

Les fonds et flancs de fouille feront l'objet d'un contrôle des concentrations en hydrocarbures totaux (HCT) et en BTEX.

L'échantillonnage sera réalisé selon les recommandations de Ministère de l'Environnement.

En première approche les contrôles suivants seront nécessaires :

- ◆ 8 analyses HCT et BTEX en fond de fouille ;
- ◆ 8 analyses HCT et BTEX en flanc de fouille.

Les eaux feront l'objet des contrôles suivants par dosage des hydrocarbures totaux et BTEX en laboratoire agréé :

- ◆ Eaux de neutralisation des cuves : contrôle du rejet au démarrage et à la fin du traitement.
- ◆ Eaux de traitement de la nappe : chaque mois, Eau de rejet après traitement et eau brute.

4.5.3 Contrôles

Le suivi des travaux sera assuré par un ingénieur de GRS VALTECH.

17/01/2008

– Dépôt d'hydrocarbures ALVEA de St Ciers sur Gironde –
Mémoire technique PTF 07040 V3/ doc- tous droits réservés

4.6 Durée des travaux et chronogramme prévisionnel

opération	semaine 1			semaine 2			semaine 3		
Installation de chantier (raccordements hydrauliques et électriques), mise en service de l'unité de traitement d'eau									
Pompage et traitement des eaux d'inertage des cuves essences (100 m3)									
Destruction des bétons de surface									
purge des sols souillés : séparateur Nord, aval du parc Est									
Extraction de la cuve FOD inertée									
Dégazage et évacuation des cuves essence									
Purge des sols souillés parc Nord									
Dégazage et évacuation des cuves GO									
Purge des sols souillés parc Est									
Evacuation des terres souillées en biocentre									
Installation des points bas de pompage									
Mise en service du dispositif de traitement automatisé des eaux souterraines/écrémage des hydrocarbures flottants									

Le démarrage des travaux pourra être réalisé 4 semaines après la commande.

La durée des travaux sera en première phase de 3 semaines (extraction ferrailage des cuves, purge des sols contaminés). De 4 mois pour le traitement de nappe, avec objectif l'élimination des hydrocarbures flottants.

Le traitement sera poursuivi jusqu'à l'observation de concentrations en hydrocarbures totaux inférieures à la VCI usage non sensible

ou à l'ordre d'arrêt par le Maître d'Ouvrage.

1.

4.7 Moyen mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- Pelle hydraulique
- Moyens analytiques de terrain
- Camions semi remorque
- Camion porte char
- Hydrocureur
- Moyens de levage
- 6 pompes immergées $1\text{m}^3/\text{h}$ max
- 1 compteur volumétrique
- 4vannes de réglage du débit
- 1 décanteur déshuileur avec coalesceur de $10\text{m}^3/\text{h}$ minimum
- 1 cubitainer de stockage des hydrocarbures récupérés
- 1 filtre à charbon actif de capacité 0.5 m^3
- 200 mètres linéaires de canalisations hydrauliques
- 100 mètres de câbles d'alimentation électrique
- 1 boîtier d'alimentation électrique
- 1 pompe immergée 3 pouces
- 1 dispositif d'écumage en forage

Les moyens mis en œuvre pourront être modifiés en concertation avec le Maître d'Ouvrage dans la mesure où les contraintes techniques et/ou des données supplémentaires seront observées.

4.8 Rapport de fin de travaux

Un rapport de fin de travaux sera rédigé et transmis au Maître d'Ouvrage

Il comprendra en première phase :

- des illustrations photographiques des travaux ;
- un plan de localisation des excavations ;
- le bilan des quantités traitées ;
- les Bordereaux de suivi de Déchets ;
- les résultats d'analyses commentés ;
- les certificats de ferrailage.

En deuxième phase :

- le compte rendu de suivi de la qualité des eaux de la nappe pendant les 4 mois de traitement.

5 CONDITIONS PARTICULIERES

Le maître d'ouvrage s'engage à obtenir les autorisations de travaux, l'accès au site ainsi que l'approvisionnement en eau et électricité.

6 CONDITIONS GENERALES

Article 1 - Nature et étendue des obligations

La société GRS VALTECH s'engage à mettre en œuvre les moyens, tant en personnel qualifié qu'en matériel, nécessaires à la réalisation des études et travaux et conformément aux règles de l'art. Elle n'est tenue qu'à une obligation de moyens et son intervention exclut les aléas géologiques et techniques.

Par aléa géologique, on entend la survenance de difficulté liée soit à tout élément dont la connaissance ne pouvait être acquise à partir des données disponibles et des moyens de reconnaissance normalement mis en œuvre, soit à des variations exceptionnelles des niveaux des nappes souterraines.

Par aléa technique, on entend la découverte de réseaux non identifiés dans l'appel d'offre qui perturberait le bon déroulement de nos travaux. Sont inclus aussi les contraintes liées à l'exploitation du site et qui n'ont pas été indiqués dans l'appel d'offre.

Article 2 – Limites de prestation

Notre proposition financière est établie en partie sur les prix unitaires et sur des prestations forfaitaires.

La rémunération des travaux basée sur des prix unitaires sera établie selon les quantités réalisées sur site. GRS VALTECH s'engage à transmettre au Client un cumul des travaux réalisés et de vérifier périodiquement si les volumes estimés dans l'offre ne sont pas dépassés. Dans ce cas, GRS VALTECH informera le Client le plus rapidement possible.

La facturation des produits traités en centre agréé sera établie suivant les bordereaux d'élimination. Avant toute expédition de produits vers un centre de traitement, GRS VALTECH demandera l'accord du Client.

Article 3- Intervention sur site

La zone de travaux proprement dite est supposée libre d'occupation. Le client fait sienne toute demande d'autorisation, des conditions d'accès et d'occupation des lieux de chantier.

Le terrain et particulièrement l'accès à chaque site d'intervention, est normalement accessible à un camion routier. Dans le cas contraire, les frais d'aménagement d'accès seront facturés en sus au prix des heures de règle s'il s'agit de travaux ne nécessitant pas la mise en œuvre d'engins ou d'apport de matériaux. En cas de travaux importants, une estimation des travaux est préalablement soumise au client.

Le client assure le repérage précis des canalisations, câbles et ouvrages souterrains pouvant exister dans le sous-sol du terrain étudié ou dans son environnement immédiat (fourniture d'un plan détaillé). Il désigne un responsable chargé d'accompagner les agents de la société GRS VALTECH et de donner toutes consignes utiles de nature à éviter les accidents de chantier.

Article 4 - Validité des prix

Les prix unitaires seront appliqués en fonction des quantités réellement réalisées. Nos offres ont une validité de 60 jours à compter de la date d'émission.

Les prix unitaires hors taxe indiqués sont fermes pour la durée prévisionnelle de la mission, dans la mesure où les prix de l'offre sont acceptés dans un délai inférieur à 3 mois après la remise de l'offre. Au-delà de cette durée, ils seront actualisés par référence à l'index d'ingénierie à la date d'établissement de l'offre et publié dans le Moniteur des Travaux Publics. Les prix et la durée s'appliquent exclusivement aux prestations décrites aux conditions particulières.

Tous nos prix sont hors taxes. La TVA à appliquer est le taux en vigueur.

Article 5 - Sous-traitance

Pour l'exécution du présent contrat, GRS VALTECH pourra faire appel à tout sous-traitant.

Il devra, au préalable, demander l'acceptation du sous traitant par le client. Tout sous-traitant éventuel de GRS VALTECH bénéficiant du paiement direct pourra donner en nantissement tout ou partie de sa créance, à concurrence du montant de ses prestations.

Article 6 – Paiement

Les factures sont payables à réception par chèque bancaire ou postal ou virement à :
Société Générale
au compte ouvert au nom de GRS VALTECH
Code banque : 30003 Code Guichet : 01176
N° de compte 00020012336 Clé RIB : 38

Article 7 – Confidentialité

Chaque partie considérera comme confidentiels tous documents ou informations fournis par l'autre Partie. Ils ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles définies dans le présent contrat.

Si l'une des parties envisage d'utiliser à d'autres fins que celle résultant du présent contrat les documents ou informations fournis par l'autre Partie, elle devra alors solliciter son accord préalable.

Article 8 - Utilisation des documents

Les rapports ainsi que toutes pièces, cartes ou documents quelconques qui leur sont annexés constituent un ensemble indissociable.

La mauvaise utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ces rapports ou de leurs annexes, ainsi que toute interprétation de ces rapports ou de leurs annexes au-delà des énonciations et indications de la société GRS VALTECH ou de leur utilisation à d'autres destinations que celles ayant motivé leur remise ne saurait engager la responsabilité de celle-ci.

La société GRS VALTECH ne saurait être rendue responsable des modifications apportées à son étude que dans la mesure où elle aurait donné par écrit son accord sur les dites informations.

Article 9 - Litiges

Le tribunal de Lyon sera compétent.

Fait BEGLES le 17/01/2008

P. DUSSEAU
Directeur de l'agence de Bordeaux/Toulouse

ANNEXE 1

Charte chantier vert.

17/01/2008

– Dépôt d'hydrocarbures ALVEA de St Ciers sur Gironde –
Mémoire technique PTF 07040 V3/ doc- tous droits réservés



VALTECH s'engage sur le respect de l'environnement lors de ses prestations. Les enjeux environnementaux liés au chantier sont maîtrisés grâce à notre attention particulière basée sur des principes moraux et éthiques simples : la qualité environnementale consiste à réduire les nuisances de toutes origines (pollution sonore, pollution de l'air, pollution de la terre). VALTECH maîtrise :

- 1 Les relations avec l'environnement urbain et les riverains** établis et contrôlés de façon à assurer de bonnes conditions entre la zone d'investigation et la ville qui accueille VALTECH. Notre priorité est d'assurer le calme en limitant le bruit, préserver la qualité du paysage et assurer une bonne qualité de l'air.
- 2 Les relations avec l'environnement naturel** sont assurées par la préservation de la diversité du milieu naturel environnant. Le personnel VALTECH est sensibilisé à cet objectif pour chacune de ses interventions.
- 3 La gestion des eaux pluviales** a pour objectif de réduire de façon sensible la quantité et la pollution des eaux pluviales rejetées au réseau. Elle se caractérise par le contrôle et la maîtrise des eaux polluées sur la parcelle avant rejet au réseau collectif.
- 4 Les eaux usées, les rejets liquides et gazeux** sont surveillés afin de répondre aux normes de la réglementation. Ainsi, l'ensemble des rejets liquides ou gazeux seront restreints et soumis à des contrôles périodiques.
- 5 Les déchets d'activité** : une gestion collective et sélective des déchets est organisée sur le site. La mise en place de surfaces de stockage et la limitation des déchets à la source sont appuyés par la mise en place d'une démarche d'éco-conception. La valorisation des déchets caractérise l'étape finale du processus de qualité environnementale.
- 6 L'application de nos objectifs sur le site** : cette charte est utilisée comme outil de mise en place du chantier (information, limitation des nuisances, gestion des déchets, mission du responsable, etc...). Les nuisances causées aux riverains du chantier et les risques pour la santé des ouvriers seront maîtrisés et seront les premiers facteurs surveillés. L'élimination des pollutions de proximité, la limitation des déchets à la source et l'organisation du tri des déchets sur le chantier seront également étroitement surveillés sur le site.

ANNEXE 2

Qualifications UPDS, QUALIPOL Travaux,
Certifications GHESE ;
Certification ISO 9001 version 2000.

17/01/2008

– Dépôt d'hydrocarbures ALVEA de St Ciers sur Gironde –
Mémoire technique PTF 07040 V3/ doc- tous droits réservés

Certificat de qualification U.P.D.S

Attribué à

GRS VALTECH
105 rue du 8 mai 1945
69 140 RILLEUX LA PAPE

*La commission de qualification de l'UPDS certifie que l'entreprise susmentionnée répond aux critères édictés par l'UPDS**

Domaine de qualification

Travaux

Date de certification Originale : 02/06/1997
Sous réserve du maintien de la conformité des critères requis, ce certificat est valable pour une période de deux ans à partir du 02/06/2005

Date d'émission : 03/06/2005

Le Responsable de l'entreprise

Le président de la commission
de qualification de l'UPDS.

Le président de l'UPDS

*documents disponibles sur simple demande

UNION PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DE DEPOLLUTION DE SITES

Secrétariat : FNADE 33 rue de Naples 75008 PARIS

Tél : 01 53 04 32 90 - Fax : 01 33 04 32 99 - Email: upds@fnade.com

CERTIFICAT GEHSE

Le Conseil d'Administration de l'Association GEHSE certifie que la Société

GRS VALTECH

a mis en place un système de gestion Hygiène Sécurité Environnement correspondant au Guide d'Engagement Hygiène Sécurité Environnement :

- Domaine d'activité agréé : Dépollution des sols

- Etablissements Agréés : RILIEUX LA PAPE (69), BORDEAUX (33),
MARSEILLE (13), MULHOUSE (68), CARRIERES SUR
SEINE (78)

Agrément valable jusqu'au 31 mars 2008

Paris le 18 mars 2005

Le Président Philippe GABILLET



CERTIFICAT DE LABELLISATION QUALIPOL

Le Comité de la Marque réuni le 07 juillet 2005
a attribué le label QUALIPOL à la Société

GRS VALTECH
F-69140 RILLIEUX LA PAPE

après avoir vérifié la conformité de son organisation,
de ses moyens et de ses méthodes avec le référentiel

QUALIPOL TRAVAUX

L'attribution de ce label est valable jusqu'au 01 décembre 2007
et a été enregistré sous le n° GR-0512-TR01-005

Paris le 21 novembre 2005



Le président du
Comité de la Marque
Hubert BONIN



Certification

Attribuée à

GRS VALTECH

105, avenue du 8 mai 1945 – 69140 RILLIEUX LA PAPE
et les 6 sites listés en annexe
FRANCE

BVQI certifie que le Système de Management de la Qualité
de l'Entreprise susmentionnée a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme :

STANDARD

NF EN ISO 9001 : 2000

DOMAINE D'ACTIVITÉ

DEPOLLUTION DES SITES CONTAMINES ET DU MILIEU SOUTERRAIN (TERRE,
EAU), ACTIVITE BIOGAZ, ACTIVITE BIOCENTRE.

CONTAMINATED SITE REMEDIATION (SOIL, WATER), BIOGAZ VALORIZATION,
BIODEGRADATION CENTER.

Date de certification originale : 4 août 1999

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système qualité de l'entreprise, ce certificat est
valable jusqu'au : 1^{er} octobre 2008

Pour vérifier la validité du certificat, appelez le : + 33 (0)4 78 66 82 60

Tout éclaircissement sur cette certification peut être obtenu auprès de l'entreprise certifiée.

Numéro de Certificat : 189383
Numéro d'Affaire : 1.474.100

Date : 14 mars 2006

Jean-Claude BOURGEOIS
Directeur Général

BUREAU EN CHARGE :
BVQI France S.A.
60, avenue du Général de Gaulle
92046 Paris-la Défense Cedex
France

BUREAU EMETTEUR :
BVQI France - Dir. Contrats
41, chemin des pouspiers - BP 58
69573 Dardilly Cedex
France

cofrac



CERTIFICATION
D'ENTREPRISES
ET DE PERSONNELS
Accréditée N°10229
Pour ses services
Pour ses services
Pour ses services
tous les